REGLEMENT PARTICULIER « LES RIOZ'TOMNALES » 2020

Article 1 - Dispositions générales

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre Vincent COEURDASSIER

Article 2 - Accueil des joueurs

- Les tableaux proposés sont les doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes.
- Tournoi ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans classés de R4 à NC, licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération française de badminton, pourvu qu'ils soient en règle avec ces dernières, et qu'ils soient en possession de leur licence compétition à la date de clôtures des inscriptions.
- Le nombre de participant est limité à 200 joueurs, qui seront choisis dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et du règlement des frais d'inscriptions. Un dépassement sera toléré pour compléter ou arranger les tableaux.
- Afin de garantir un niveau homogène dans les séries, l'organisateur se réserve le droit de décliner les inscriptions de joueurs d'une catégorie sous-représentée.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'une paire qui ne respecterait pas l'article 3.2.1.5 du RGC (règle du coeff 16).
- Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux.

Article 3 - Tableaux

- Samedi 17 Octobre Doubles hommes et doubles dames, compris phases finales.
- Dimanche 18 Octobre Doubles mixtes, compris phases finales.
- Les séries sont constituées en fonction du CCPH de la paire.
- Le nombre de paires par séries est limité à 12.
- Rappel : il ne sera pas possible d'avoir, dans une même série, un joueur ayant plus de 16x plus de point qu'un autre (article 3.2.1.5 du RGC).
- Phase de poules de 3 ou 4 suivis d'une phase à élimination directe ou poule unique (avec un minimum de 3 équipes) si le nombre d'inscrit dans une série n'est pas suffisant.
- Les organisateurs se réservent le droit, en accord avec le juge arbitre, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau mais également de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Les classements CPPH des joueurs seront retenus à la date du 01 octobre 2020.
- Le tirage au sort sera effectué le 11 octobre 2020

Article 4 - Gestion des inscriptions

- La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir au comité d'organisation avant le 04 octobre 2020 (date limite d'inscription).
- Les droits d'engagements sont de 14€ pour un tableau et de 19€ pour deux tableaux.
- Les inscriptions devront être effectuées par les clubs (aucune inscription individuelle ne sera acceptée).
- Les clubs doivent s'assurer que les joueurs inscrits soient à jour de leur licence avant l'envoi des inscriptions (aucune relance ne sera faite).
- Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.
- En cas de dépassement du nombre de paires limite par tableau, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :
 - 1- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (cachet de la poste ou réception du courriel faisant foi),
 - 2- Date de réception du paiement effectif des droits d'engagements.

Article 5 – Déroulement de la compétition

- Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance (1 heure maximum).
- Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'heure indiquée par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
- Dès l'appel du match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match (test des volants et changement de tenue compris).
- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- Les volants doivent être homologués FFBAD, et les joueurs doivent se mettre d'accord sur leur choix lors du test d'avant match.
- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle.
- Les volants seront fournis par l'organisateur pour les finales.
- La compétition se déroule en auto arbitrage jusqu'aux phases finales et dans la mesure du possible en arbitrage pour les demi-finales et finales.
- Tout volant touchant le plafond sera déclaré comme faute.
- Tout volant touchant un élément suspendu au plafond sera à remettre au service, dans la limite de deux essais, et sera déclaré faute en cours de jeu, toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (filin, ...) le volant sera annoncé let à tout moment.
- Le temps de pause à 11 points est d'une minute. Le temps de pause entre les sets est de deux minutes.
- Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes. Cependant, il pourra être réduit avec l'accord des joueurs et du Juge-Arbitre.
- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux joueurs, aux Juges-Arbitres, aux organisateurs ainsi qu'aux entraineurs uniquement entre les sets.
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est souhaitée sur les terrains.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Article 6 - Forfaits

- En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), le joueur (ou la paire) pourra être remplacé, dans les conditions prévues dans l'article 3.2.5 du règlement général des compétitions.
- Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton, 4 impasse Jean Perrin - 21300 CHENOVE, par tout moyen prouvant la date de réception.
- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits).

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.